

GESTION DES DÉCHETS



MERCI
POUR VOTRE
GESTE
DE **TRI** !



Rapport annuel **2019**
sur le prix et la qualité du service public



AUBIGNAN - LE BARROUX - LE BEUCET - BEAUMES-DE-VENISE
BEAUMONT-DU-VENTOUX - BÉDOIN - CAROMB - CARPENTRAS
CRILLON-LE-BRAVE - FLASSAN - GIGONDAS - LAFARE
LA ROQUE-ALRIC - LA ROQUE/PERNES - LORIOLE-DU-COMTAT
MALAUCÈNE - MAZAN - MODÈNE - SAINT-DIDIER
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON - SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS
SARRIANS - SUZETTE - VACQUEYRAS - VENASQUE

Préambule

La CoVe gère, depuis plus de 40 ans, la collecte des déchets sur son territoire. Aux côtés des élus communaux, des éco-organismes, des partenaires et des agents intercommunaux, elle s'engage dans une démarche globale de gestion et de traitement des déchets : pour réduire la production des déchets à la source, pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers, pour optimiser les coûts.

Si, au fil des ans, les résultats sont encourageants, il reste encore une bonne marge de progression que nous devons parvenir à atteindre ensemble en nous appuyant sur les évolutions réglementaires, techniques et enfin comportementales des habitants.

Les centres de tri se modernisent, les filières de recyclage se structurent, les nouveaux outils techniques se développent et la prise de conscience collective du rôle de chacun s'étend. C'est ce qui nous a entre autre permis de franchir deux étapes importantes en 2019.

La première concerne l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et petits emballages métalliques. Avec notre partenaire CITEO-Eco-Emballages nous avons ainsi simplifié et harmonisé les consignes pour faciliter le geste de tri.

La seconde étape, intermédiaire, concerne la réorganisation progressive de la collecte. L'utilisation de la géolocalisation des camions, l'analyse et la rationalisation des circuits ont permis de les optimiser au 1^{er} septembre 2019, générant une économie de 100 000 euros par an.

Enfin, en soutien du volet technique, la prévention, l'information et la communication continuent d'être des axes prioritaires. Car l'ensemble des efforts engagés par notre collectivité le seraient en vain sans la participation active des habitants.



Sommaire

3



La prévention

5



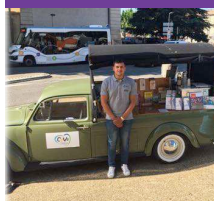
**Le service
Gestion des
déchets**

6



Les collectes

11



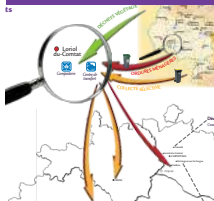
**Les actions de
communication**

13



Les déchèteries

15



Le traitement

17



La composterie

18



**Les indicateurs
financiers**

Communauté d'agglomération
Ventoux Comtat Venaissin
Hôtel de la Communauté
1171 avenue du Mont Ventoux - CS 30 085
84 203 Carpentras CEDEX

Rédaction et mise en page: Service Gestion des déchets et
service communication de la CoVe
E-mail : communication@lacove.fr
Téléphone : 04 90 67 61 28
Site internet : lacove.fr



Déchèterie



Mini-Déchèterie



Composterie



Centre de transfert

La prévention

Les différentes réglementations vont toutes dans le même sens.

Des lois Grenelle jusqu'à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il est dit que la gestion des déchets de demain passera par la prévention.

En d'autres termes : agir pour éviter qu'un objet, un emballage, devienne un déchet ! Voici la présentation des actions de prévention mises en place sur la CoVe. Et parce que la gestion des déchets est le poste le plus important de la CoVe, la prévention permet de réduire la production des déchets à collecter, transporter et traiter.

Le compostage individuel

Rendre à la terre ce qui vient de la terre, c'est le principe du compostage individuel. Au cours de l'année 2019, ce sont 295 foyers de plus qui ont choisi de s'équiper d'un composteur individuel, portant le nombre total à plus de 3 065 foyers.

Épluchures, légumes et fruits abimés, restes de repas, marc de café, sont autant de déchets biodégradables qui ne finissent pas dans la poubelle, et peuvent même au bout de quelques mois, devenir un amendement pour le jardin.

En 2020, la CoVe proposera 2 volumes et 2 matériaux différents (bois ou plastique).

Le compostage collectif (ou partagé)

Les installations de composteurs collectifs se poursuivent avec succès. Trois nouveaux équipements fournis : le camping municipal de Bédoin, la cantine scolaire de Gigondas en partenariat avec un gîte rural et la cantine scolaire de Loriol-du-Comtat.

Le lombricompostage

À l'écoute des besoins variés de ses habitants, la CoVe a développé ses compétences en se formant à l'utilisation du lombricomposteur afin de proposer cet équipement.

39 lombricomposteurs distribués en 2019.

PROJETS 2020 : 5 COMPOSTEURS PARTAGÉS SUPPLÉMENTAIRES

- 1 COPROPRIÉTÉ
- LA CANTINE SCOLAIRE D'AUBIGNAN
- LE VILLAGE DE VACQUEYRAS
- 1 RESTAURANT À CARPENTRAS
- LE SIÈGE DE LA COVE

108,30 = INDICE DE
RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR
RAPPORT À 2010

CHIFFRE EN AUGMENTATION PAR RAPPORT
À 2018. CET INDICE MESURE L'IMPACT DES
ACTIONS DE PRÉVENTION ENGAGÉES SUR LE
TONNAGE TOTAL DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS COLLECTÉS.

92 KG/HAB/AN EN
MOINS DANS VOTRE POUBELLE EN
UTILISANT UN COMPOSTEUR.

3 065 Foyers équipés d'un
COMPOSTEUR INDIVIDUEL DEPUIS
2009.

6 COMPOSTEURS PARTAGÉS
INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE :
CAMPINGS LE BRÉGOUX À AUBIGNAN,
LE PASTORY ET LA PINÈDE À BÉDOIN ;
LA COMMUNE DU BEAUCET ; LA CANTINE
SCOLAIRE DE LORIOU-DU-COMTAT, ET
LA CANTINE SCOLAIRE DE GIGONDAS EN
PARTENARIAT AVEC UN GÎTE RURAL.

Le broyage des végétaux à domicile

La CoVe s'est lancée dans la prestation de broyage des végétaux sur rendez-vous, confortée par un partenariat signé en début d'année avec l'Université Populaire Ventoux (UPV).

Le principe est simple : la prise de RV se fait à la CoVe ; l'UPV se déplace à domicile avec le broyeur de la CoVe et effectue la prestation. Le broyat reste sur place et pourra être utilisé en paillage sur les plates-bandes, permettant de réduire l'arrosage, et évitant la pousse des mauvaises herbes.

Prise de RV au **0 800 04 13 11** Service & appel gratuits

BROYAGE

197 RENDEZ-VOUS

1 863 M³ DE
VÉGÉTAUX BROYÉS SUR PLACE

PLUS DE 900 ALLER-RETOURS
EN DÉCHÈTERIE ÉVITÉS

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les réfectoires de 6 communes ont été accompagnés par la CoVe, en partenariat avec l'UPV, afin de connaître la quantité d'aliments gaspillés lors de la préparation et de la consommation des repas des élèves. Les premiers résultats sont visibles très rapidement, puisqu'entre 2 campagnes de pesée des restes de repas, 4 cantines sont parvenues à réduire le gaspillage de 30gr/repas/pers.

Ces pesées s'accompagnent :

- d'animations pédagogiques au sein de l'école, de visites d'entreprises respectueuses en terme de gestion de leurs déchets (société Mc Cormick, expéditeur Les 3 Capucins, entreprise sociale et solidaire Les Jardins de Solène) ;
- de recherches de solutions à mettre en place dans le réfectoire (gestion des quantités mises dans les assiettes, choix des menus...).

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

10 CLASSES
SENSIBILISÉES

SOIT PLUS DE 250 ÉLÈVES

Le « stop pub »



Un simple autocollant, est le moyen de stopper l'afflux de publicités pas toujours souhaitées dans la boîte aux lettres, en continuant à recevoir les informations de la mairie, de la CoVe et des autres institutions.

Autocollant à disposition à l'accueil de l'Hôtel de la CoVe et dans les mairies.

40 KG/HAB/AN

DE DÉCHETS PAPIERS EN
MOINS DANS LA POUCELLE
AVEC UN « STOP PUB » SUR
LA BOÎTE AUX LETTRES

PROJETS 2020

DES ATELIERS DE PRÉVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LOU TRICADOU À CARPENTRAS

Le service gestion des déchets



5

L'effectif du service

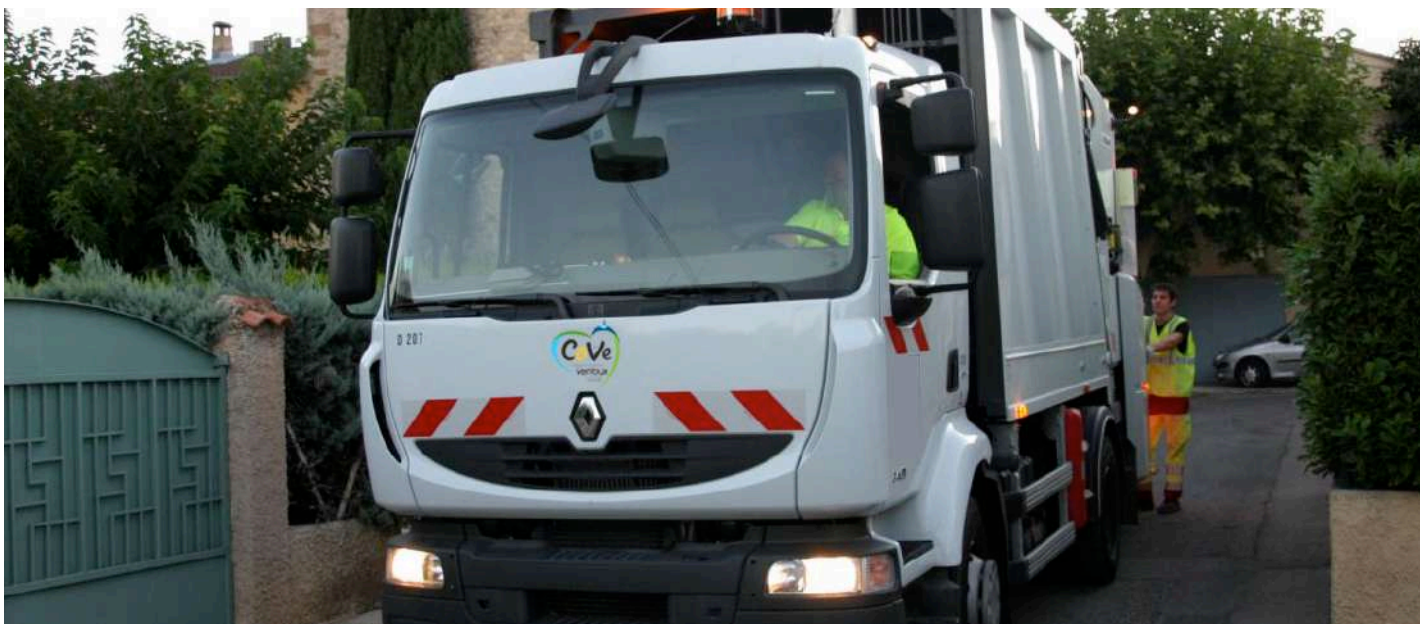
Le service Gestion des déchets est composé de 86 agents, dont 71 titulaires et 15 contrats de remplacement.

**18 BENNES POUR LA COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES ET DU FLUX JAUNE**

2 VÉHICULES POUR LA COLLECTE DES CAISSES À VÉGÉTAUX

3 VÉHICULES POUR LA COLLECTE DES COLONNES

Les collectes



6

L'organisation de la collecte

La CoVe assure une collecte dite en porte à porte pour la majeure partie des habitants du territoire, soit environ 22 000 foyers équipés de bacs individuels pour leurs ordures ménagères et leurs emballages recyclables. Les autres habitants ont accès à des bacs de regroupement ou des colonnes enterrées dans leur résidence, leur rue, leur quartier ou lotissement.

Du lundi au samedi, 18 véhicules sillonnent les 25 communes de la CoVe pour collecter les bacs à couvercle jaune ou vert.

Les camions de collecte sont désormais équipés de systèmes de géolocalisation. Ces GPS permettent également de faciliter la réalisation des tournées pour les chauffeurs remplaçants, et de mieux répondre aux demandes des habitants.

TONNAGES COLLECTÉS

21 385 TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES (OMR)

SOIT **296** KG/HAB



TONNAGE EN AUGMENTATION

2018 : 20 374 TONNES

La fréquence des collectes

L'ensemble de la population bénéficie d'une collecte des ordures ménagères 1 fois par semaine, et d'une collecte sélective 1 fois par semaine. Certains professionnels (établissements de santé, restaurants, commerces de bouche...) sont collectés 2 à 4 fois par semaine pour les ordures ménagères assimilées. En saison estivale, les hébergements de tourisme (campings, villages de vacances...) sont collectés de 2 à 4 fois par semaine selon leur taille. Et un 19^e véhicule vient renforcer le service de mai à septembre.

La collecte en porte à porte

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables légers	Encombrants	Verre (café/hôtels/restaurants)
Tonnages	20 613	2 754	90,5	185
Bacs	 gris/vert	 gris/jaune	sur rendez-vous	gris/vert

Équipements liés à la collecte en apport volontaire

	Verre	Recyclables légers	Cartons	Textile
Nombre de colonnes	270	113	47	53
Ratio/hab.	1/257	1/614	1/1477	1/1310
Tonnages	2 233	412	156	254

L'optimisation des circuits

Au 1^{er} septembre, de nouveaux circuits de collecte en porte à porte ont été mis en œuvre. Sans modification des jours de collecte, ils ont permis de réduire le nombre de véhicules utilisés. Ainsi, la CoVe escompte une économie d'environ 100 000 euros/1 an, pour un service toujours au plus près des habitants.

La redevance spéciale

Les producteurs non ménagers (entreprises, artisans, commerçants, professionnels de santé...) dont les déchets sont pris en charge par le service public (La CoVe), sont soumis à la redevance spéciale. Ainsi, au-delà d'un seuil de 1 000 litres/semaine, le producteur est facturé dès le premier litre de déchet collecté.

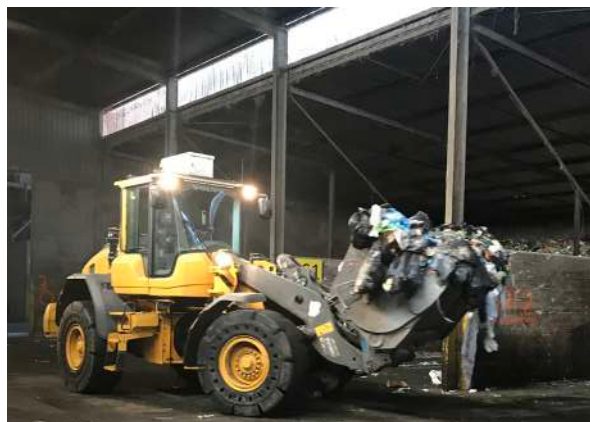
L'organisation du transfert des déchets

Le site de l'ancienne Unité de Pré-Traitement des ordures ménagères de Loriol-du-Comtat accueille l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et apport volontaire. Le centre de transfert comprend :

- une zone de vidage des ordures ménagères,
- une zone réservée à la collecte sélective,
- une zone spéciale cartons.

Le verre est quant à lui vidé à l'extérieur.

Après un passage obligatoire sur le pont bascule pour la pesée, chaque véhicule est orienté vers le box correspondant. Le rechargement de chaque type de déchets se fait avec un chargeur à godet. Un prestataire de transport met à disposition des caissons de grand volume (35 à 90m³) afin d'évacuer les déchets vers les centres de traitement adéquats : centre de tri des recyclables ménagers à Lansargue, unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Vedène, centre de préparation des cartons à Monteux.



TRANSIT SUR LE CENTRE DE TRANSFERT

21 385 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES



3 166 TONNES DE COLLECTE SÉLECTIVE

2 418 TONNES DE VERRE

772 TONNES DE DÉCHETS DE VOIRIES (balayage, marchés)

196 TONNES DE CARTONS BRUNS (commerces)

Évolution des tonnages

	ANNÉES		
	2017	2018	2019
Tonnages OMR* <i>kg/hab</i> 	21 000 t 291 kg/hab	21 278 t 294 kg/hab	21 385 t 296 kg/hab
Tonnages CS* <i>kg/hab</i> 	3 120 t 47 kg/hab	3 183 t 46 kg/hab	3 166 t 45,6 kg/hab

* OMR : ordures ménagères résiduelles

* CS : collecte sélective

Le contenu des bacs jaunes est pris en charge par la société Delta Recyclage à Lansargues qui procède à la séparation des emballages en acier (boîtes de conserve), en aluminium (canettes), des cartons, des papiers et des bouteilles plastiques (eau, soda, lait, huile, savon liquide, shampoing, lessive).



Le verre est amené pour transformation à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30).

Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) sont collectés en colonnes aériennes. La CoVe comptabilise 270 colonnes verre sur le territoire. La quantité récupérée dans les colonnes d'apport volontaire ne cesse d'augmenter depuis 5 années. Le verre est un matériau lourd, facile à trier, et recyclable à l'infini. Le porter dans les colonnes spécifiques c'est autant de kg en moins dans les poubelles d'ordures ménagères !



Chaque matériau recyclable a sa filière de valorisation. La CoVe est en contrat avec la société Citeo qui lui garantit la reprise totale des matériaux triés.



Les textiles et chaussures déposés par les habitants dans les récupérateurs blancs dédiés sont collectés, réutilisés ou valorisés par l'association Le Relais.

▶ 254,35 tonnes collectées en 2019, ce qui représente 3,69 kg/hab.

➤ + 12,5% par rapport à 2018

Extension des consignes de tri

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, les consignes de tri ont été étendues le 1^{er} octobre à tous les emballages.

Petits ou grands, en métal en plastique, la consigne résumée en 5 mots :
Tous les emballages se trient !



LA QUALITÉ DU TRI

TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Le service opère des « suivis qualité » pour repérer les bacs jaunes qui contiennent des indésirables (ordures ménagères, objets en plastique dur, verre...) et agir auprès des habitants pour mieux trier. Ainsi, le taux de refus (pourcentage de déchets non recyclables) dans les bacs jaunes, se maintient à 15%.

Notre territoire est en dessous des moyennes nationales, ce qui montre le fort engagement des habitants à bien trier !

Sur l'ensemble de la CoVe, c'est 19% de bacs refusés en moins !

Les refus les plus fréquents concernent : les sacs opaques ; les gros objets en plastique ; le verre.

Les actions de communication



L'équipe des médiateurs du tri

Elle contribue à la mise en œuvre d'actions de communication et d'animation sur la gestion et la réduction des déchets.

Les animations scolaires sur 2 jours

1275 élèves ont bénéficié d'un programme complet d'animation (intervention d'une médiatrice du tri en classes, visites de sites de valorisation des déchets, réalisation de projets) dans le cadre des accords « Éducation à l'environnement et développement durable » de l'Éducation Nationale. D'autres animations sont aussi réalisées dans des formats adaptés et sur des thématiques de plus en plus variées : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), et prévention des déchets.

Les permanences

4 communes ont accueilli notre équipe à l'automne 2019 lors de permanences de distribution de composteur de jardin et de lombricomposteurs : Bédoin, Loriol-du-Comtat, Saint-Didier et Malaucène.

Près de 100 foyers se sont ainsi équipés de l'un ou de l'autre de ces matériels, avec les bons conseils de nos médiateurs pour une utilisation optimale.

1835
PERSONNES
TOUCHÉES LORS

D'ANIMATIONS SCOLAIRES ET
AUTRES ACTIONS DE
SENSIBILISATION

↗ + 19%

2 LETTRES D'INFO
OBJECTIF 0 DÉCHET
DISTRIBUÉES DANS
35 000 FOYERS

Sensibilisation grand public

Une grande partie des missions des médiateurs du tri relève de la sensibilisation, au plus près des habitants, sur les consignes de tri.

En 2019 ils ont ainsi réalisé :

- 9 069 déplacements chez les particuliers pour des rencontres en face à face ;
- 7 100 contacts téléphoniques.

Les médiateurs sont aussi présents sur les marchés et évènements liés à la protection de l'environnement (nettoyages de quartiers, de rivières...), et effectuent des animations au sein d'associations. Ils assurent également la tenue des permanences « Composteurs ».



12

PROJETS 2020

- **ÉCOLES : LE SUCCÈS DES INTERVENTIONS SCOLAIRES SE CONFIRME. RECONDUCTION POUR 2019/2020.**
- **EXEMPLARITÉ DES SERVICES DE LA CoVe (TRI, COMPOSTAGE).**
- **PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX (SERD).**
- **DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ ET DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.**

L'ÉQUIPE DES MÉDIATEURS EN ACTION

4 MÉDIATEURS

POUR 25 COMMUNES

SOIT :

- 1 POUR 17 500 HABITANTS
- 1 POUR 6 114 BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE

LES MÉDIATEURS DISPOSENT DE 2 VÉHICULES LÉGERS HABILÉS EN TOTAL COVERING.



Désormais, sur la CoVe, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Notre partenaire s'engage avec les habitants pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? [consignedetri.fr](https://www.consignedetri.fr) [cove.fr](https://www.cove.fr)



Les déchèteries



Déchèteries et mini-déchèteries complètent le système de collecte de la CoVe. Les agents de valorisation accueillent, orientent et facilitent les dépôts des habitants au sein des équipements. Chaque déchet collecté sur une déchèterie rejoint une filière bien identifiée. La valorisation matière est prioritaire et les conditions de reprise sont inscrites dans le cadre d'un marché public.

- Les métaux sont récupérés par la Société ROSSI à Monteux.
- Les végétaux rejoignent la composterie de la CoVe pour être transformés en compost (voir page 17).
- Les cartons sont conditionnés par la société Coved à Monteux avant acheminement chez un recycleur.
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement partent en valorisation énergétique comme combustible.
- Le bois sera broyé pour servir à la fabrication de panneaux de particules.
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (four, aspirateur, téléviseur, lave-linge, lave-vaisselle...) sont démantelés pour récupération des éléments valorisables.
- Les gravats sont traités par la société COVAL installée sur le terrain jouxtant la déchèterie de Caromb. Après concassage, les déchets inertes seront proposés en 2^e vie comme nouveau matériau de remblaiement ou d'aménagement pour les voiries.
- Les encombrants sont traités par la société SUEZ à Entraigues-sur-la-Sorgue.

Le transporteur

Dans le cadre d'un contrat public, c'est la société PASINI-GENEX qui assure les évacuations des caissons. Au quotidien, 2 chauffeurs enlèvent, transportent jusqu'aux sites de traitement et remettent à quai jusqu'à 22 caissons pour les 3 déchèteries.



4 DÉCHÈTERIES

OUVERTES DU LUNDI AU SAMEDI
À AUBIGNAN, CAROMB ET
MALAUCÈNE ;

TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS
MATINS À VENASQUE.

17 FILIÈRES DE
VALORISATION DES DÉCHETS.

Les tonnages récupérés dans les déchèteries

	2019
Gravats	6 346
Végétaux	4 456
Encombrants	4 651
Bois	1 734
Cartons	553
Ferrailles	999
DEEE	608
DEA	1 678
DDS	18
TOTAL en tonnes	20 043

Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

Déchets d'Équipement d'Ameublement

Déchets Dangereux Spéciaux

DEEE

Déchets d'Équipement
Électriques et Électroniques

608 TONNES COLLECTÉES

↗ + 11,5% PAR RAPPORT À 2018

8,9 KG/HAB/AN

83 265 APPAREILS DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIES ET VALORISÉS



Contrôle d'accès

Afin d'éviter l'engorgement des déchèteries et les risques liés à ces grandes fréquentations, l'étude faite pour la mise en place d'un contrôle d'accès a permis d'orienter les décisions suivantes : le contrôle d'accès se fera par lecture de la plaque minéralogique à chaque passage des véhicules et l'accès sera réservé aux résidents de la CoVe. Les modalités d'inscription seront définies et mises en œuvre fin 2020.

PROJET 2020

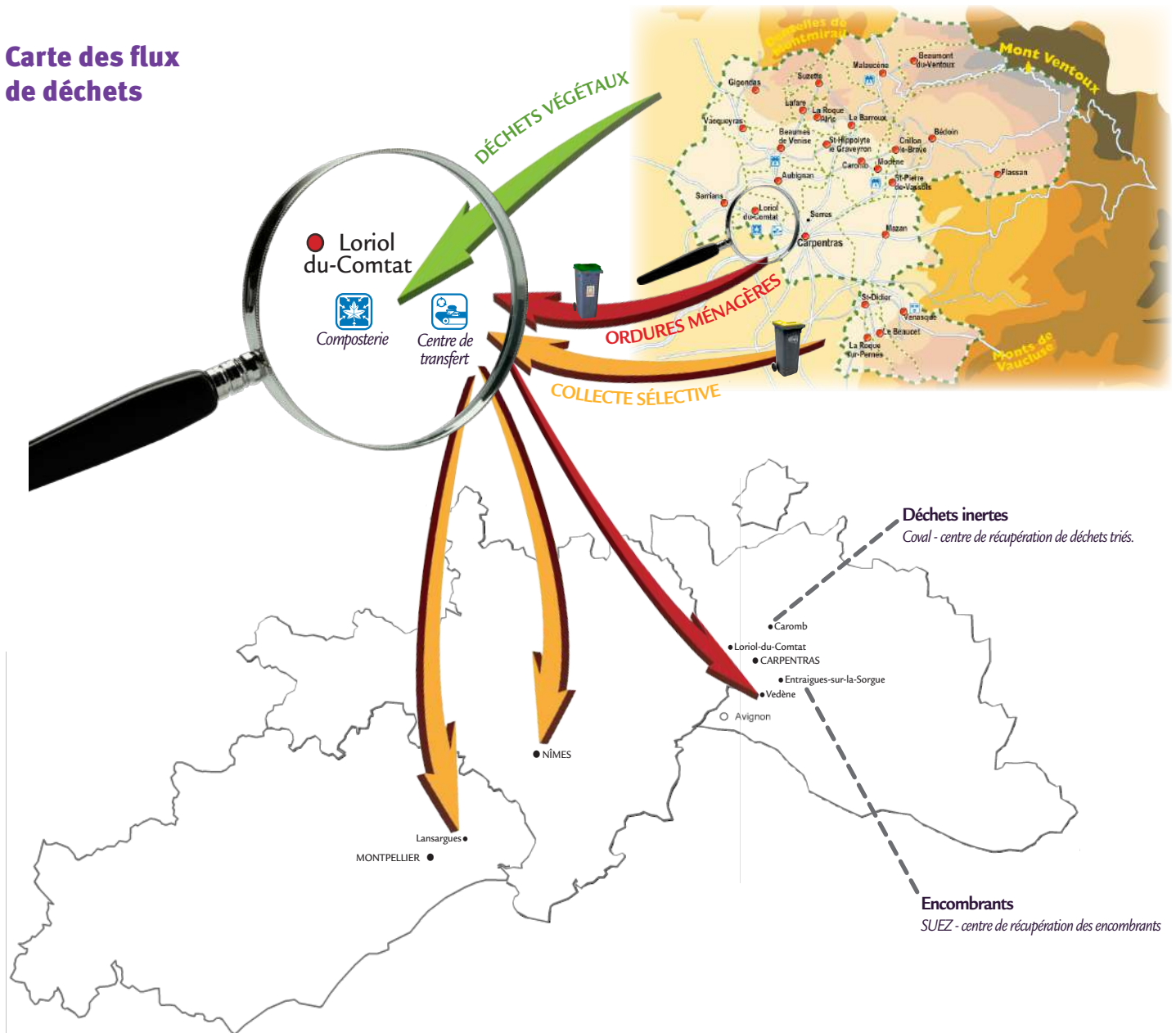
CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTRERIE POUR LES PARTICULIERS À CARPENTRAS.

LANCER LA FAISABILITÉ D'UNE DÉCHÈTRERIE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE

AFIN DE GARANTIR L'USAGE EXCLUSIF DES DÉCHÈTERIES EXISTANTES AUX PARTICULIERS.

Le traitement

Carte des flux de déchets



Nature des traitements

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	RECYCLABLES	VÉGÉTAUX	DÉCHETS INERTES	ENCOMBRANTS
Unité de valorisation énergétique - <i>Vedène</i>	✓				
Centre de tri - <i>Lansargues</i>		✓			
Composterie <i>Loriol-du-Comtat</i>			✓		
Centre d'Enfouissement Technique (CET) - <i>Caromb</i>				✓	
Centre d'Enfouissement (CE) - <i>Entraigues</i>					✓

La valorisation énergétique

L'ensemble du tonnage des ordures ménagères est traité par l'unité de valorisation énergétique de Vedène. Les déchets sont brûlés dans un centre d'incinération où la chaleur produite est transformée en électricité permettant d'auto-alimenter l'usine. On parle alors d'auto-suffisance énergétique.

16

Le centre de tri

L'ensemble des tonnages issus de la collecte sélective est traité dans un centre de tri nouvelle génération (reconnaissance par tri optique) à Lansargues (34) et séparé en 6 flux correspondant à autant de filières de recyclage.

La composterie (voir page ci-contre)

Le Centre d'Enfouissement Technique (CET)

Le CET situé sur la commune de Caromb et jouxtant la déchèterie, a été transformé en un centre de traitement de produits inertes et gravats issus des chantiers du BTP mais également des déchèteries de la CoVe (bennes à gravats). Après triage, les produits sont transformés en matière première recyclée et réutilisée dans le secteur du BTP et des VRD (Voirie et Réseaux Divers).

Le Centre d'Enfouissement (CE)

Le CE d'Entraigues traite les déchets dits «ultimes» appelés plus communément «les encombrants». Ces déchets sont stockés par recouvrement.

La composterie



Située sur la commune de Lorient-du-Comtat, ce site de traitement permet la valorisation de plus de 5 670 tonnes de végétaux chaque année, provenant pour plus de la moitié du tonnage des déchèteries : ces branchages, feuilles et résultats de tontes suivent un process naturel et efficace de compostage. Broyés, disposés en andains, arrosés, une dégradation des matières organiques va s'opérer en présence d'oxygène. Au bout de 6 mois, après avoir été retournés plusieurs fois, les andains sont prêts à être criblés afin d'obtenir le compost. Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement pour le compte de la CoVe.



Dépôt de végétaux

Broyage

Retournement

criblage

17

9 069 TONNES DE DÉCHETS VERTS ENTRANTS

DÉTAIL PAR PRODUCTEUR

MAIRIES : 627 t

CAISSES : 1 051 t

DÉCHÈTERIES : 4 456 t

PROFESSIONNELS : 1 639 t

PARTICULIERS : 1 296 t



Tonnages sortants (détail par filière)

- Compost : 5 670 tonnes (+ 6,4 % par rapport à 2018)
- Refus : 3 206 tonnes (contre 2 721 tonnes en 2018)

LES INDICATEURS FINANCIERS



18

C'EST PAR UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE PRÉCISE QUE LA CoVe PEUT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES SUIVRE LES DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS. C'EST UNE AIDE INDISPENSABLE À LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES COÛTS.

11 766 441 € DE BUDGET DONT :

- 6 019 888€ pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 2 767 665 € pour collecte des emballages recyclables
- 1 930 395 € pour les déchèteries

Dépenses

Le budget « Collecte et traitement des déchets » est réparti ainsi :

- ▶ 44 % de fonctionnement \Rightarrow 5 196 015 €
- ▶ 33 % de masse salariale \Rightarrow 3 915 287 €
- ▶ 10 % de dotations aux amortissements (provisions sur investissements futurs) et frais financiers (remboursement de prêts...) \Rightarrow 1 154 121 €
- ▶ 13 % de charges de structure \Rightarrow 1 501 018 €

L'investissement

L'investissement concerne les achats de contenants, bacs ou colonnes, les travaux de maintenance et d'amélioration des sites, les véhicules du service.

Depuis 2017, la CoVe aide financièrement les communes membres à s'équiper de colonnes enterrées de grande capacité en reversant 50% du prix d'achat pour 2 colonnes acquises \Rightarrow 20 822 € en 2019.

Le fonctionnement

Cela comprend l'entretien et les réparations des véhicules, le carburant et le transport des déchets (ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries) par le prestataire jusqu'aux sites de traitement. Le traitement des déchets (valorisation énergétique, tri, stockage) assuré par des sociétés prestataires est également une dépense de fonctionnement.

Recettes

La taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM)

La CoVe perçoit la taxe d'élimination des ordures ménagères à la place des communes membres. Cette taxe est comprise dans le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties dûe par les propriétaires.

- ▶ **Le recouvrement par la TEOM s'élevait en 2019 à 9 774 462 €**, ce qui permet à la CoVe de couvrir cette année 97% des dépenses globales relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Les soutiens à la valorisation

La CoVe est signataire de contrats avec des éco-organismes qui apportent des aides financières ou opérationnelles sur les actions de collecte séparatives et valorisation de certains déchets :

- Citéo pour les emballages (verre, cartons, métaux, flacons plastiques, et papiers)
- Éco-système pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Éco-tlc pour les textiles, linge de maison, chaussures
- Éco-mobilier pour les déchets équipement d'ameublement
- Adivalor pour les films agricoles usagés.
- ECODDS pour les déchets toxiques (peintures, acides...)
- ▶ **Ces recettes se sont montées à 728 282 €.**

La vente des produits recyclables

Une fois triés, la plupart de ces déchets deviennent de la matière première secondaire, et acquièrent une valeur marchande.

- ▶ **La vente de ces matériaux a représenté 479 474 €.**

431 € TTC/t

**COÛT À LA TONNE DES
ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES ET COLLECTE
SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
LÉGERS + VERRE** (COLLECTE,
TRANSPORT, ET TRAITEMENT,
DÉDUCTION FAITE DES RECETTES).

**1 663 551 € DE RECETTES
PROVENANT DES SOUTIENS À
LA VALORISATION, DE LA VENTE
DES PRODUITS RECYCLABLES,
DE LA REDEVANCE SPÉCIALE ET
D'AUTRES RECETTES.**

11,01%

**TAUX DE LA TEOM.
CE TAUX N'A PAS AUGMENTÉ
DEPUIS 2014 CONFORMÉMENT À
L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ.**

La facturation des professionnels

Compétente pour la collecte et le traitement des déchets des ménages seulement, la CoVe est soumise à des obligations réglementaires concernant les déchets des professionnels. S'ils utilisent le service public de gestion de déchets, ils doivent rémunérer la CoVe pour la réalisation de la prestation.

► Plus de 140 entreprises et commerces sont concernés :

- Pour certains, il s'agit de payer une redevance au volume de déchets produits et collectés (313 648 € facturés en 2019).
- Pour d'autres, il s'agit de payer le poids de végétaux entrant sur la composterie (82 630 € facturés).

Autres recettes

La CoVe enregistre également des recettes provenant de :

- la location de caisses pour végétaux
- la vente de composteurs et de lombricomposteurs à prix bonifiés



	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Verre 	Déchèteries 
Coût complet TTC	6 019 885 €	2 767 665 €	233 811 €	1 930 395 €
Coût aidé	5 900 194 €	2 055 487 €	145 762 €	1 749 289 €
Coût/habitant	85 €	29 €	2 €	25 €





lacove.fr  